

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 2

Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Agrément / Autorisation d'exercice

- ✓ Agrément SSIAP n° XX XX XX XX XX XX délivré par la Préfecture de l'Eure valable jusqu'au xx/xx/xxxx.

Références réglementaires

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)

Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Objectif pédagogique de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper le poste de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans un ERP ou un IGH.

Public

Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur.

Durée

28 heures de formation hors temps de déplacement, soit 4 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants initiaux.

Prérequis

- ✓ Justificatif permettant de prétendre au diplôme SSIAP 2 par équivalence.
- ✓ Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)
- ✓ AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans / Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité
- ✓ Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)

Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

2ème partie : Manipulation du Système de Sécurité Incendie (8 heures)

- ✓ Système de Détection Incendie
- ✓ Le Système de Mise en Sécurité Incendie

3ème partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (4 heures)

- ✓ Réglementation du code du travail

4ème partie : Chef du PC Sécurité en situation de crise (16 heures)

- ✓ Gestion du poste central de sécurité
- ✓ Conseils techniques aux services de secours

Moyens pédagogiques (conformes au cahier des charges l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, système informatisé pour les QCM ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A ...
- ✓ Bac à feu écologique et extincteurs ...

Evaluation en cours de formation ne remettant pas en cause l'obtention du diplôme par équivalence

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation pédagogiques et situation de crise)

Validation

- ✓ Assister à l'ensemble des séquences programmées à l'occasion du module complémentaire
- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Diplôme SSIAP 2, reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par équivalence, par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.